

Directeur

M.	Nanzer	Jean-Daniel	1618	Châtel-St-Denis
----	---------------	-------------	------	-----------------

Adjoins de direction

M.	Bassenne	Valentin	1626	Romanens
M.	Genoud	François	1618	Châtel-St-Denis

Maîtres de classe

Classe

M.	Bassenne	Valentin	1626	Romanens	N1-3
M.	Berrios	Alejandro	1800	Vevey	A2-1
M.	Birbaum	Hanspeter	1618	Châtel-St-Denis	A3-6
M.	Bochud	Jean-Paul	1616	Attalens	A3-5
Mme	Bosson-Chillier	Madeleine	1618	Châtel-St-Denis	A3-3
Mme	Brodard Guillet	Nathalie	1646	Echarlens	A3-4
M.	Buchs	Emmanuel	1663	Pringy	A3-8
M.	Bussard	Emmanuel	1680	Romont	A3-2
Mme	Carron	Mathilde	1926	Fully	A2-8
Mme	Emonet	Mélanie	1616	Attalens	N1-4
Mme	Genoud	Céline	1613	La Rogivue	N1-10
M.	Genoud	Christophe	1633	Marsens	A2-9
M.	Genoud	Claude	1609	St-Martin	A3-1
M.	Genoud	François	1618	Châtel-St-Denis	A3-10
Mme	Girard	Sylviane	1625	Maules	N1-9
Mme	Granges	Céline	1628	Vuadens	N1-2
M.	Gremaud	Baptiste	1617	Remaufens	A2-6
M.	Gschwind	Cédric	1649	Pont-la-Ville	A2-3
M.	Gurba	Alain	1630	Bulle	A2-2
M.	Huguelet	Yann	1663	Epagny	N1-7
M.	Kummer	Philippe	1618	Châtel-St-Denis	A3-9
Mme	Morard	Isabelle	1642	Sorens	A2-4
M.	Rey	Edmond	1627	Vaulruz	N1-5
Mme	Rossi	Orazia	1783	Belfaux	N2-11
M.	Schaller	Gérard	1618	Châtel-St-Denis	N1-6
Mme	Simonet	Renée	1609	Besencens	N1-1
M.	Simonet	Stéphane	1609	Besencens	A2-10
M.	Tâche	Etienne	1618	Châtel-St-Denis	N1-8
M.	Torche	Samuel	1616	Attalens	A2-5
M.	Vergères	Patrice	1615	Bossonens	A2-7
M.	Vial	Pierre	1624	Progens	A3-7

Professeurs

M.	Abdulla	Samir	1815	Clarens
M.	Allemann	Yves	1630	Bulle
Mme	Ballara	Nicole	1814	La Tour-de-Peilz
Mme	Birbaum	Jacqueline	1618	Châtel-St-Denis
Mme	Braganza	Liliane	1808	Monts-de-Corsier
M.	Burgy	Alexandre	1615	Bossonnens
M.	Corpataux	Georges	1625	Sâles
M.	Cosandey	Stéphane	1728	Rossens
Mme	Da Costa	Patricia	1623	Semsaies
Mme	Delpoue	Mélanie	1617	Remaufens
M.	Devaud	François	1685	Villariaz
M.	Dewarrat	Grégoire	1630	Bulle
M.	Dufour	Adrian	1753	Matran
Mme	Fellay	Valérie	1803	Chardonne
Mme	Genoud-Perroud	Anne-Claude	1618	Châtel-St-Denis
Mme	Guillaume	Christine	1679	Villaraboud
Mme	Jenzer	Muriel	1716	Oberschrot
Mme	Kunst	Katrin	1630	Bulle
Mme	Mauroux	Marie-Francine	1756	Onnens
Mme	Mouron	Katherine	1805	Jongny
Mme	Nenning	Katja	1695	Villarsel-le-Gibloux
Mme	Périsset	Jacqueline	1675	Vauderens
Mme	Pittet	Claire-Lyse	1630	Bulle
Mme	Roch	Jessica	1896	Vouvry
Mme	Ruffieux	Nadia	1617	Remaufens
Mme	Santschi	Pauline	1624	Progens
M.	Savoy	Luc	1618	Châtel-St-Denis
Mme	Scherler	Nicole	1630	Bulle
Mme	Schweizer	Adelheid	1628	Vuadens
Mme	Simic Andric	Sanela	1816	Chailly-sur-Montreux
Mme	Strahm	Rita	1617	Remaufens
M.	Thabuis	Thierry	1607	Maracon
Mme	Tüscher	Nathalie	1609	St-Martin
M.	Volery	Jérôme	1628	Vuadens

Aumônerie

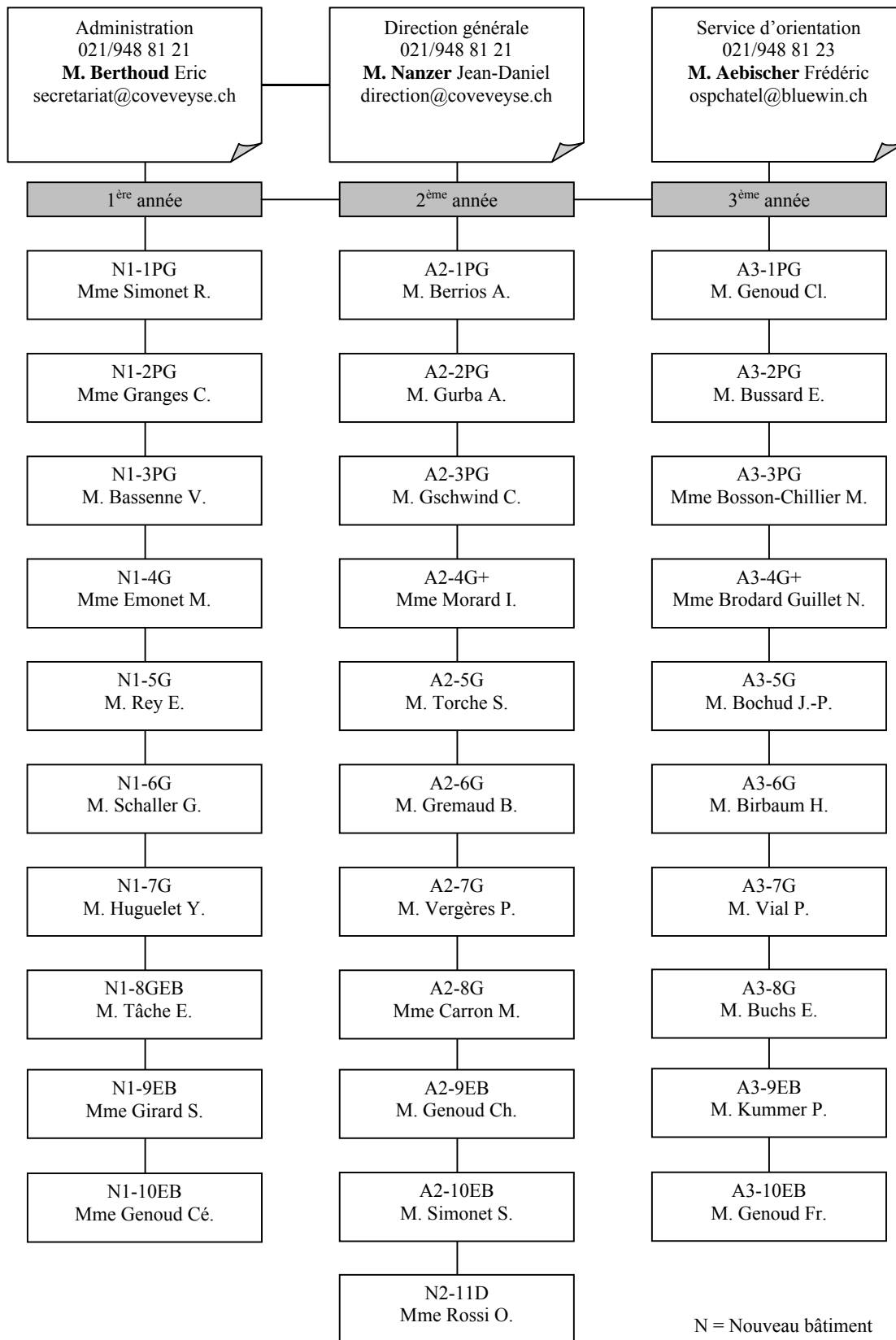
M.	Stulz	Marius	La Cure/Grand Rue 22 1623	Semsaies	021 918 51 17
----	--------------	--------	---------------------------	----------	---------------

Orientation professionnelle

M.	Aebischer	Frédéric	CO Veveyse	1618	Châtel-St-Denis	021 948 81 23
----	------------------	----------	------------	------	-----------------	---------------

Téléphone du CO de la Veveyse : 021/948 81 21
Fax : 021/948 81 22
Site internet : www.coveveyse.ch ou www.co-veveyse.ch
E-mail secrétariat : secretariat@coveveyse.ch
E-mail direction : direction@coveveyse.ch

Adresse postale du CO de la Veveyse :
 Association des Communes de la Veveyse pour le CO
 Chemin des Crêts 9
 1618 Châtel-St-Denis



N = Nouveau bâtiment
 A = Ancien bâtiment
 1er chiffre = année
 2ème chiffre = n° de classe
 Lettres = type de classe



Châtel-St-Denis, le 20 juillet 2011

Aux parents des élèves du CO de la Veveyse

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Le présent document souhaite vous apporter un certain nombre de renseignements au sujet de la prochaine année scolaire. Je vous saurai gré d'en prendre connaissance.

Les précisions données concernent notamment :

Table des matières :

1. Lettre du Directeur aux Parents des élèves du CO de la Veveyse	p. 5
2. Cursus scolaire au CO de la Veveyse	p. 6
3. Evaluation de l'attitude face au travail et du comportement	p. 9
4. Conditions de promotion	p. 9
5. Conditions d'octroi d'une 10^{ème}, voire d'une 11^{ème} année de scolarité	p. 11
6. Les devoirs au CO	p. 13
7. Etudes	p. 15
8. Cours facultatifs, d'appui et de rattrapage, stages	p. 15
9. Restaurant scolaire	p. 16
10. Participation à une société d'enfants ou d'adultes	p. 16
11. Pharmacie	p. 16
12. Chemin menant du COV aux halles de sport et à la cantine scolaire	p. 17
13. Calendrier scolaire 2011-2012	p. 18
14. Horaire journalier	p. 18
15. Plan des transports	p. 19
16. Lettre des TPF aux parents	p. 20
Règles de comportement à respecter par l'élève	p. 21
17. Cyclomoteurs	p. 23
18. Informations diverses	p. 23
19. Diffusion de photographies d'enseignants sur Internet	p. 23
20. Points particuliers du règlement interne	p. 24
21. Carte de photocopie	p. 25
22. Frais scolaires	p. 26
23. Demande de congé	p. 27
24. Activités sportives	p. 28
25. Excursion d'automne	p. 29
26. Activités théâtrales	p. 30
27. Bibliothèque publique de la Veveyse	p. 31
28. Aumônerie du CO	p. 32
29. Médiation scolaire	p. 33
30. Services des Bourses de la Veveyse	p. 34
31. Aide financière ponctuelle	p. 34
32. Atelier Jeunesse de la Veveyse	p. 35
33. Services Auxiliaires Scolaires (SAS)	p. 36

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Au cours d'une de mes lectures, j'ai redécouvert l'histoire du bambou chinois. On raconte qu'il existe en Chine une variété de bambou tout à fait particulière. Si l'on sème une graine dans un terrain propice, il faut s'armer de patience... En effet, il ne se passe rien. Ce n'est que la cinquième année que le bambou pointe enfin le bout de sa tige hors de terre. Mais il va alors pousser de 12 mètres en une seule année. La raison en est simple : pendant les cinq ans où rien ne se produit, le bambou développe secrètement de prodigieuses racines dans le sol, grâce auxquelles, le moment venu, il est en mesure de faire une entrée triomphante dans le monde visible, au grand jour.

Cette métaphore nous montre que ne n'est pas parce que nous ne voyons rien qu'il ne se passe rien. Cette situation est fréquente en pédagogie ; certains changements brusques peuvent être le résultat d'une lente évolution.

Le bambou chinois nous enseigne que rien ne se perd, que tout effort produit tôt ou tard un résultat. Cette conviction permet alors à l'enseignant, aux parents, de rester confiants et de maintenir les exigences.

Dans une époque du « tout, tout de suite, sans efforts », l'allégorie du bambou défend la persévérance et le travail à long terme. A l'école, il est parfois difficile de mesurer les progrès accomplis. Alors que la société actuelle prône l'assouvissement immédiat des besoins, l'école doit apprendre à apprivoiser le temps.

Les adolescents, comme les bambous, ont besoin de développer de profondes racines pour parer au sentiment d'insécurité, pour échapper aux diverses formes de violence. La métaphore du bambou pourra nous servir de guide tout au long de l'année scolaire. De solides plantes pousseront, si les adultes veillent à leur croissance, grâce à un travail en profondeur, grâce à un accompagnement respectueux et constant. Nous serons attentifs à créer des liens solides entre les personnes, à encourager la camaraderie, à ponctuer les phases d'apprentissage par des moments de dépassement de soi et d'ouverture à la culture, au sport.

Se sentir bien dans son école, se sentir fort dans son école, se sentir soutenu dans son école, telles sont les valeurs que les acteurs scolaires défendront, dans le but de produire une magnifique variété de bambous.

Au nom du corps enseignant et de la direction, je tiens à souhaiter la bienvenue au CO de la Veveyse à votre enfant et persuadé, de pouvoir compter sur votre appui, je vous présente, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes meilleures salutations.

Le directeur : J-D Nanzer

Objectifs:

Selon la loi scolaire de 1985, les objectifs de l'enseignement secondaire peuvent se définir par les quelques lignes suivantes :

Compléter la formation générale commencée à l'Ecole primaire, préparer aux études supérieures ou aux carrières professionnelles, développer les dispositions intellectuelles, morales et psychiques des élèves selon les principes chrétiens et démocratiques.

Depuis 1973, l'introduction du cycle d'orientation permet l'accès aux études secondaires à tous les enfants sans distinction. En plaçant tous les élèves du district sous le même toit, garçons et filles issus de divers milieux, les différences sociales s'atténuent de manière sensible et les jeunes prennent mieux conscience de la complémentarité des individus composant la société.

La deuxième innovation importante du cycle est l'introduction de l'orientation continue. Précédé par une période d'observation, le passage du monde de l'enfance à celui des adultes s'opère par étapes successives. L'orientation, d'abord scolaire, puis professionnelle, s'effectue par une série de décisions, échelonnées dans le temps et que l'on peut toujours corriger.

Première année du CO de la Veveyse

Les élèves sont répartis en 3 orientations (**l'orientation pré-gymnasiale, l'orientation générale et l'orientation à exigences de base**) selon la procédure de pré-orientation effectuée en 6^{ème} primaire. Elle tient compte de l'avis des parents, de l'enfant, de l'enseignant, des notes primaires ainsi que des évaluations cantonales.

1. **L'orientation pré-gymnasiale** prépare les élèves à la poursuite des études au-delà du cycle d'orientation, vers le gymnase, etc. Le rythme de la progression est donc rapide, le travail intensif et l'étude du latin obligatoire. Ces élèves doués, habitués aux premières places, donneront la pleine mesure de leurs possibilités, fourniront un effort scolaire soutenu et étancheront leur soif de savoir. Enfin, ils auront l'occasion de vérifier si leurs ambitions reposent sur de réelles aptitudes et, le cas échéant, modifieront leur orientation scolaire.

2. **L'orientation générale** prépare aux apprentissages. Les difficultés du programme y sont progressives. Pour les élèves dont l'orientation n'est pas encore bien définie et qui ont des aptitudes scolaires évidentes, l'accès aux études longues n'est pas définitivement fermé. Ils pourront accéder à une orientation pré-gymnasiale sans latin en 2^{ème} année à condition d'avoir atteint les normes cantonales en vigueur en ce qui concerne la moyenne des branches principales et la moyenne générale.

Depuis quelques années, selon les besoins, la Direction peut créer une **classe intermédiaire** entre l'orientation générale et l'orientation à exigences de base afin d'améliorer la perméabilité entre les orientations. Cette classe regroupe des élèves d'orientation générale qui ont des difficultés dans les branches fondamentales et qui ont besoin d'un renforcement dans ce domaine. Ces élèves restent affectés à l'orientation générale. Cette classe intègre également les meilleurs élèves de classe à exigences de base, élèves qui suivront un programme d'orientation générale et qui pourront, le cas échéant, changer d'orientation très facilement. Cette classe a la dénomination de **classe GEB**.

3. L'organisation de **l'orientation à exigences de base** est réalisée de façon à favoriser un plein épanouissement aux élèves accusant des retards scolaires et à leur dispenser une solide formation de base. Le système du maître principal, des effectifs réduits, des méthodes d'enseignement adaptées, un programme allégé, devraient redonner à ces jeunes le goût du travail scolaire et leur permettre d'envisager l'avenir avec sérénité ; ainsi, aucun élève n'aura plus le sentiment d'avoir été laissé pour compte au cours de sa scolarité obligatoire.

Deuxième année du CO de la Veveyse

1. Orientation prégyrnasiale

1.1. Avec latin

Dans une orientation cycle long, le français, l'allemand, les mathématiques et le latin constituent les branches principales.

Les élèves qui s'inscrivent dans cette orientation sont ceux qui ont accompli normalement leur 1^{ère} PG.

1.2. Sans latin

Dans une orientation cycle long, le français, l'allemand, les mathématiques et **l'anglais** constituent les branches principales. L'enseignement des activités créatrices est obligatoire pour tous les élèves.

Ces deux orientations prégyrnasiales sont destinées aux élèves qui pensent poursuivre leurs études au-delà du cycle d'orientation. Ce choix exige de réelles possibilités intellectuelles et une bonne ténacité face à un programme difficile et exigeant.

Peuvent entrer en orientation prégyrnasiale sans latin, les élèves promus de 1^{ère} PG qui désirent abandonner le latin et les élèves de 1^{ère} G qui ont atteint les normes cantonales en vigueur en ce qui concerne la moyenne des branches principales et la moyenne générale.

2. Orientation générale

L'orientation générale prépare aux apprentissages. Elle permet l'accès à un grand nombre de carrières professionnelles à la condition, bien sûr, que l'élève fournisse un travail sérieux et régulier.

Remarques sur la G+

Depuis quelques années, nous regroupons dans une classe (G+) des élèves, issus de 1^{ère} PG et de 1^{ère} G, qui envisagent des formations professionnelles nécessitant un bagage scolaire plus poussé. Cette classe a le statut et le programme de l'orientation générale, mais certaines notions y sont plus développées et le rythme de travail y est plus rapide. Le barème de la note se situe entre le niveau prégyrnasial et général. Ce regroupement est donc destiné aux élèves qui n'ont pas de difficultés dans les branches principales. Par expérience, on estime que les moyennes des branches principales et générales devraient se situer à 5.00 afin d'éviter tout problème de promotion. Ainsi ces élèves pourront envisager soit des apprentissages aux exigences plus élevées, soit des études de moyenne durée.

Remarques sur la GEB

Selon les besoins, la Direction peut créer une classe intermédiaire GEB, classe qui a les mêmes caractéristiques que la classe GEB de 1^{ère} année.

3. Orientation à exigences de base

L'orientation à exigences de base de 2^{ème} année accueille des élèves promus en 1^{ère} EB. Elle est destinée également aux élèves de 1^{ère} G qui ont rencontré de sérieuses difficultés au cours de l'année écoulée. Elle offre une option avec anglais et une autre sans anglais.

Troisième année du CO de la Veveyse

1. Orientation pré-gymnastique

Les élèves de l'orientation pré-gymnastique doivent choisir l'une parmi les 4 options suivantes :

[Option latin-grec / Option latin / Option initiation à l'économie / Option dessin technique].

En plus, les élèves de l'orientation pré-gymnastique qui ne suivent pas le grec, doivent choisir l'une parmi les 2 options suivantes :

[Option n°1 : 1 heure d'art visuel]

[Option n°2 : 1 heure Mitic (Média, Image, Technologie de l'Information et de la Communication)].

Selon le nouveau règlement de maturité, il n'y a plus de choix de type de maturité en 1ère année du collège, mais bien des options à choisir en cours d'étude.

2. Orientation générale

Les élèves de l'orientation générale doivent choisir l'une parmi les 2 options suivantes :

[Option n°1 : 2 heures de dessin technique]

[Option n°2 : 2 heures d'initiation à l'économie]

En plus, les élèves de l'orientation générale doivent choisir l'une parmi les 2 options suivantes :

[Option n°1 : 1 heure d'art visuel]

[Option n°2 : 1 heure Mitic (Média, Image, Technologie de l'Information et de la Communication)].

Remarques sur la G+

Depuis quelques années, nous regroupons dans une classe (G+) des élèves, issus de 2^{ème} PG et de 2^{ème} G+, qui envisagent des formations professionnelles nécessitant un bagage scolaire plus poussé. Cette classe a le statut et le programme de l'orientation générale, mais certaines notions y sont davantage développées et le rythme de travail y est plus rapide.

Ainsi ces élèves pourront envisager soit des apprentissages aux exigences plus élevées, soit des études de moyenne durée. Afin d'assurer une bonne insertion professionnelle, il est souhaitable que les résultats scolaires correspondent aux exigences requises.

3. Orientation à exigences de base

Le programme de la troisième année, en orientation à exigences de base, est proche de celui de la 3^{ème} G; toutefois, les programmes d'allemand et d'anglais sont allégés. Cette orientation convient particulièrement bien aux élèves ayant rencontré des difficultés au cours de leur scolarité mais désireux d'acquérir une solide formation de base. Comme les autres orientations, le diplôme de fin d'étude obligatoire certifie la formation dispensée.

Les élèves de l'orientation à exigences de base doivent choisir l'une parmi les 2 options suivantes :

[Option n°1 : 2 heures d'anglais]

[Option n°2 : 1 heure d'art visuel et 1 heure d'informatique]

Passage d'une orientation à l'autre

Le passage d'une orientation à l'autre est souvent possible. Dans tous les cas, la demande doit être adressée à la Direction ou au conseiller en orientation scolaire. Ensuite le Conseil d'orientation (orienteur, maîtres, directeur) formule une proposition; la décision appartient aux parents, les normes cantonales de passage étant réservées. L'école organise les cours de rattrapage nécessaires et en assume la charge financière.

Classe de développement

La classe de développement du CO est le prolongement des classes de développement primaires avec lesquelles elle est en étroite collaboration.

Elle est destinée aux élèves qui ont déjà compensé une partie de leurs lacunes scolaires et qui ne sont pas encore aptes à suivre un rythme normal d'enseignement.

Avec un petit effectif, un enseignement essentiellement individualisé, une orientation professionnelle soutenue, des programmes adaptés aux capacités et aptitudes des élèves, des matières centrées sur le métier envisagé, cette classe permet de préparer harmonieusement une intégration dans le monde social et professionnel.

3. Evaluation de l'attitude face au travail et du comportement

L'évaluation des attitudes décrivant le rapport de l'élève à soi, aux autres ainsi que son engagement vis-à-vis des exigences scolaires et de la vie collective se fait sur la base de cinq critères présentés ci-dessous. Chacun d'eux est apprécié selon une échelle de quatre degrés.

Attitude face au travail	non satisfaisant	satisfaisant	bien	très bien
Engagement et application dans le travail scolaire				
Organisation et autonomie				
Présentation des travaux				
Comportement dans le cadre scolaire				
Respect des règles de vie commune				
Relations avec les autres élèves et les adultes				

Aspects pris en compte	
Engagement et application dans le travail scolaire	L'élève est attentif, fait généralement preuve de concentration dans les différentes activités; il démontre intérêt, motivation et persévérance par une participation active et régulière dans le travail scolaire.
Organisation et autonomie	L'élève prend en charge son travail en faisant preuve d'autonomie et du sens des responsabilités; il présente ses travaux dans les délais.
Présentation des travaux	L'élève accomplit ses travaux avec soin et maintient ses cahiers, dossiers, agenda en bon état et complets.
Respect des règles de vie	L'élève est poli, respecte les règles et les consignes générales de l'école.
Relations avec les autres élèves et les adultes	L'élève entretient de bons rapports avec les autres élèves et les adultes.

4. Conditions de promotion

Dans l'établissement des critères déterminant la promotion d'un élève au terme de l'année scolaire, le poids respectif des disciplines scolaires n'est pas le même; en effet, les disciplines principales sont dotées du coefficient 2 et les autres disciplines du coefficient 1. Cependant, toutes entrent en considération.

Disciplines principales

Sont considérées comme telles les disciplines dotées d'au moins trois unités hebdomadaires.

- En classe à exigences de base (EB) et en classe générale (G), ce sont : le français, l'allemand et les mathématiques.
- En classe pré-gymnasiale (PG), ce sont : le français, l'allemand, les mathématiques et le latin; en 2^{ème} et en 3^{ème} année, soit le latin soit l'anglais.

Dans la moyenne générale, toutes ces disciplines principales sont affectées du coefficient 2.

Promotion de l'élève

Afin de déterminer la promotion de l'élève, les opérations suivantes sont effectuées au terme de l'année scolaire :

Remarque : elles sont aussi effectuées à la fin du 1^{er} semestre, mais à titre indicatif.

- moyenne de l'ensemble des disciplines principales, formulée au dixième;
- moyenne générale de toutes les disciplines (branches principales, branches générales, artistiques et sportives), formulée au dixième.

Est considéré promu l'élève qui a obtenu les deux moyennes ci-dessus égales ou supérieures à la note 4 et qui n'a pas plus d'une branche principale inférieure à la note 4. Il passe alors au degré suivant de la scolarité.

Dans les autres situations, l'élève est non promu et ne peut effectuer un passage au degré suivant dans le même type de classe. Intervient soit un changement d'orientation scolaire soit une répétition de l'année.

Des situations particulières, telles celles d'un élève dyslexique ou allophone, peuvent, après discussion et analyse, justifier une promotion, même si toutes les conditions ne sont pas remplies. La décision sera prise de façon à donner à l'élève le maximum de chances de progresser dans ses apprentissages scolaires.

CONDITIONS DE CHANGEMENT DE TYPE DE CLASSE

A LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Les passages d'un type de classe vers un autre, plus exigeant, sont possibles comme l'exprime le terme même d'orientation propre à ce degré de la scolarité. Ces changements d'orientation scolaire ont lieu en principe au terme de l'année scolaire. Les règles qui les régissent sont précisées ci-dessous :

	moyenne des branches principales	moyenne générale
Passage dans une classe du même degré, mais d'un niveau d'exigence supérieure; ex. de 1 ^{ère} G à 1 ^{ère} PG ou de 2 ^{ème} EB à 2 ^{ème} G	4.8 <i>aucune note inférieure à 4.5</i>	4.8
Passage dans une classe du degré suivant et d'un niveau d'exigence supérieure; ex. de 1 ^{ère} G à 2 ^{ème} PG ou de 1 ^{ère} EB à 2 ^{ème} G	5 <i>aucune note inférieure à 4.5</i>	5.2

Les moyennes indiquées ci-dessus doivent être obtenues au terme de l'année scolaire. Dans tous les cas de figure, l'avis des enseignants des branches principales, fondé tant sur l'engagement de l'élève que sur sa capacité à prendre en charge sa formation, est requis par la direction.

EN COURS D'ANNÉE

Pour les élèves de 1^{ère} année, un changement de type de classe peut avoir lieu à la 1^{re} mi-semestre ou à la fin du 1^{er} semestre. Pour passer vers une classe d'un niveau d'exigence supérieure, en plus de l'avis favorable des enseignants, la moyenne générale et la moyenne des branches principales doivent être de 5.2; aucune branche principale ne doit se situer au-dessous de 4.5. A l'inverse, si les résultats scolaires ne dépassent pas le seuil de 3.5 dans la moyenne des branches principales et/ou dans celle des branches générales, l'opportunité du maintien dans le type de classe préalablement décidé doit se poser. Une analyse de la situation scolaire est alors conduite avec l'élève et ses parents.

Pour les élèves de 2^{ème} ou de 3^{ème} année, les changements en cours d'année scolaire gardent un caractère exceptionnel. Ils sont étudiés sur la base du dossier de l'élève.

5. Conditions d'octroi d'une 10^{ème}, voire d'une 11^{ème} année de scolarité

Les motifs qui peuvent amener certains élèves à demander une prolongation de leur scolarité peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'un complément de formation recherché en vue d'une nouvelle orientation qui prend la forme d'un passage vers un type de classe à exigences plus élevées;
- d'une prolongation au sens strict du nombre d'années de la scolarité, généralement à la suite d'un redoublement intervenu à l'école primaire ou au CO et, pour les élèves allophones, d'un retard dans leur scolarité dû à des problèmes de langue. Les élèves intéressés à cette prolongation ont effectué leurs 9 ans de scolarité quand ils terminent leur 2^{ème} année de CO;
- d'une prolongation au sens strict du nombre d'années de la scolarité, comme ci-dessus, mais dont la cause provient d'une situation de non promotion en 3^{ème} année de CO, au terme de la dernière année de scolarité.

Il se peut, enfin, qu'un élève soit juste promu au terme de la 9^{ème} année et souhaite cependant l'effectuer à nouveau, afin de tirer profit d'un meilleur niveau de formation avant de quitter l'école obligatoire.

Quelles que soient la nature de la prolongation de la scolarité ou les raisons qui la motivent, il est indispensable que :

1. l'avis des enseignants amenés à se prononcer soit favorable;
2. l'engagement de l'élève et sa capacité à prendre en charge sa formation soient jugés au moins satisfaisants, mais si possible bons;
3. son comportement dans le cadre scolaire soit qualifié de bon, particulièrement s'il s'agit d'une répétition de la 3^{ème} année.

Les autres conditions sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

Passage au degré suivant	moyenne des branches principales	moyenne générale
• Passage de 2 ^{ème} en 3 ^{ème} année dans le même type de classe	4	4
• Passage de 2 ^{ème} en 3 ^{ème} année dans un type de classe plus exigeant (cf tableau précédent à la page 10)	5 <i>aucune note inférieure à 4.5</i>	5.2

Répétition de la 3^{ème}	moyenne des branches principales	moyenne générale
• Passage dans un type de classe plus exigeant de 3 ^{ème} G en 3 ^{ème} PG ou de 3 ^{ème} EB en 3 ^{ème} G	4.8 <i>aucune note inférieure à 4.5</i>	4.8
• Répétition de la 3 ^{ème} dans le même type de classe	3.7	3.7

Afin d'aider l'élève dans son orientation, la direction de l'école est invitée à adresser par écrit un préavis aux parents au cours du printemps précédant l'année supplémentaire. Ce préavis est confirmé ou infirmé à l'élève et à ses parents au terme de l'année scolaire, au moment de l'octroi ou du refus de la 10^{ème} année. En cas de réponse positive, une convention est alors signée entre l'élève, ses parents et le directeur de l'école.

Au cours de l'année scolaire qui suit, l'élève doit également remplir les conditions fixées ci-contre en ce qui concerne l'attitude face au travail et le comportement dans le cadre scolaire; de plus il doit obtenir des résultats au moins égaux à la note 4 dans la moyenne générale et dans celle des branches principales. Si tel n'est pas le cas, un avertissement est donné par le directeur de l'école afin de rappeler ces exigences. Si aucun changement n'intervient, alors l'élève devra interrompre son année supplémentaire.

Mise en oeuvre

Les présentes dispositions relatives aux pratiques en évaluation, aux conditions de promotion, aux changements de classe et aux demandes de prolongation de la scolarité sont applicables dès la rentrée scolaire 2006 – 2007 dans toutes les classes du cycle d'orientation de langue française du canton de Fribourg.

Fribourg, le 22 juin 2006

Isabelle Chassot
Conseillère d'Etat, Directrice

Léon Gurtner
Chef de Service



Le Directeur : J.-D. Nanzer

Définition des devoirs

Les devoirs sont un élément intégral de l'apprentissage de l'élève; ils découlent du programme scolaire et sont en principe réalisés à la maison. En faisant ses devoirs, l'élève consolide son apprentissage et acquiert de nouvelles connaissances.

Les devoirs jouent un rôle important dans la réussite scolaire; à ce titre, ils constituent une part indispensable et obligatoire du métier d'élève.

Les devoirs permettent aussi d'informer les parents sur les exigences et les contenus des programmes d'étude et favorisent la participation des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant.

Types de devoirs

Les devoirs, constitués d'activités significatives, font partie intégrante de la planification de l'enseignement. Habituellement, on considère qu'il y a quatre types de devoirs:

1. Des devoirs de préparation

Ces devoirs sont faits avant la leçon. Ils visent à informer l'élève sur le sujet de la prochaine leçon, à l'y préparer et ainsi à favoriser l'apprentissage qui sera fait en classe. *(Par exemple: noter des questions à la suite de la lecture d'un texte, d'un article; faire une recherche sommaire; préparer un brouillon qui sera retravaillé en classe; répondre à un court questionnaire portant sur le sujet afin de s'interroger sur la matière qui sera vue en classe).*

Pour être efficaces, ces devoirs doivent être accompagnés de **directives claires**, pourquoi, comment la tâche doit être effectuée.

2. Des devoirs d'appropriation et de pratique

Ils visent à permettre à l'élève de re-penser par lui-même les nouveaux contenus vus au cours pour se les approprier. Pour atteindre ce but, il est essentiel d'expliquer le sens de ce travail. On peut offrir à l'élève le choix entre deux ou trois modalités et l'aider ainsi à devenir « acteur » de son apprentissage.

Les devoirs d'appropriation et de pratique permettent de consolider des habiletés ou des connaissances nouvellement acquises *(Par exemple: rédiger des phrases en tenant compte des éléments grammaticaux vus dans la leçon, mémoriser un nouveau vocabulaire en langue ou un nouveau contenu en histoire, géographie etc., faire un exercice de math, résoudre un problème en appliquant la démarche enseignée en classe).*

Ce type de devoir **est plus efficace** quand il crée un lien entre l'habileté et les connaissances antérieures de l'élève et lorsque l'élève doit appliquer la nouvelle connaissance de façon directe et personnelle. Selon certaines recherches, ce type de devoir est plus efficace s'il est **commencé en classe**.

3. Des devoirs de prolongement

Ils permettent à l'élève d'utiliser dans une situation différente une habileté acquise en classe, d'appliquer des connaissances acquises dans un nouveau contexte, d'étendre ses connaissances à de nouveaux concepts.

(Par exemple: après l'étude d'un thème donné d'histoire, rédiger une annonce de journal qui aurait pu être lue à l'époque étudiée; après avoir lu une histoire rédigée le siècle dernier, la réécrire en utilisant des termes et des thèmes modernes; résoudre un problème ouvert en mathématiques; créer un exercice de géographie à partir d'un graphique ou d'une carte).

Ce type de devoirs peut être source de motivation pour l'élève plus performant qui a moins besoin de devoirs de pratique.

4. Des devoirs créatifs

Ces devoirs permettent à l'élève de mettre à contribution des habiletés et des notions, des savoirs dans un contexte nouveau. Il s'agit d'engager les élèves dans des projets, des essais, des enquêtes à partir de notions et démarches étudiées en classe et qui leur permettront d'entraîner et consolider leurs connaissances et leurs compétences. *(Par exemple réaliser une bande dessinée sur un événement ou une notion historique, construire une maquette, préparer une présentation, interroger une personne de son choix pour répondre à des questions données dans un cours).*

Rôles des différents partenaires

Rôle de l'enseignant

1. donner des devoirs en lien avec le plan d'études et l'enseignement donné en classe;
2. expliquer à l'élève le sens, le but et l'importance du devoir et son lien avec le plan d'études;
3. prendre le temps de lire les consignes et d'expliquer le travail;
4. suggérer une ou des procédure(s) (étape(s)) pour la réalisation de travaux ou d'activités de plus grande ampleur;
5. collaborer avec les autres enseignants afin de ne pas surcharger l'élève;
6. utiliser les devoirs pour consolider les apprentissages réalisés par l'élève en classe;
7. vérifier, contrôler les devoirs; donner un retour de façon régulière et assidue afin d'assurer l'apprentissage continu de l'élève; corriger le tout ou certaines parties du devoir dans des délais raisonnables;
8. inclure la correction du devoir dans le processus d'apprentissage.

Rôle de l'élève

1. s'assurer de bien comprendre les devoirs et les consignes qui y sont reliées (échéance, forme, critères de performance) et les noter dans l'agenda;
2. demander de l'aide au besoin pour l'organisation et la planification;
3. emporter à la maison tout ce qui est nécessaire pour faire ses devoirs;
4. organiser son temps et répartir ses tâches au mieux de son horaire hebdomadaire;
5. réaliser ses devoirs au meilleur de ses connaissances;
6. « réactiver » les notions déjà vues pour les étudier (cf. classeur *Stratégies d'apprentissage*);
7. faire assidûment et régulièrement ses devoirs avec soin;
8. se préparer aux évaluations.

Rôle des parents

1. encourager et soutenir le jeune sans toutefois faire ses devoirs;
2. démontrer de l'intérêt pour le travail scolaire et les progrès de leur fille ou fils;
3. créer à la maison un environnement propice au travail;
4. aider leur fille ou fils à planifier son temps afin de respecter les échéances;
5. s'assurer que leur fille ou fils effectue assidûment ses devoirs;
6. communiquer avec l'enseignant par le biais de l'agenda (carnet journalier).

Rôle de la direction

1. informer les élèves, les enseignants et les parents, de la politique au sujet des devoirs et veiller à sa mise en œuvre;
2. informer les élèves, les enseignants et les parents, des ressources disponibles pour appuyer l'élève dans l'accomplissement de ses devoirs.

Temps à consacrer aux devoirs

Il est difficile de préciser le temps à consacrer aux devoirs car cela diffère d'un élève à l'autre et qu'il n'existe aucune tâche standard qui puisse être exécutée dans un même laps de temps. Plus que la durée, c'est la régularité et la fréquence du temps consacré aux devoirs qui a un impact positif sur les apprentissages.

Au CO, toutefois, on peut considérer comme normal d'y passer au moins 1 à 1,5 heure par jour de classe, y compris à la fin de la semaine.

7. Etudes

Les élèves inscrits à l'année à l'étude de midi font l'objet d'un contrôle de présences. En cas d'absence, l'élève doit fournir par écrit une excuse motivée, l'Ecole assumant la responsabilité du contrôle des présences vis-à-vis des parents. En cas de manquement, les parents seront informés de l'absence de leur enfant. En cas de répétition de ce manquement, l'Ecole se départira de sa responsabilité engagée envers les parents au sujet de la présence de leur enfant à l'étude à midi, les parents étant informés par écrit de cette décision. Toutefois pour ces élèves, la possibilité de fréquenter l'étude reste offerte, mais ils ne font plus l'objet d'un contrôle particulier au sujet de leur présence.

Participation obligatoire

Les élèves qui mangent au CO sont astreints à l'étude de midi

L'étude de midi est un service rendu aux élèves et parents qui le souhaitent. L'école se réserve le droit d'exclure des élèves qui perturberaient celle-ci.

8. Cours facultatifs, d'appui et de rattrapage, stages

Etudes-appui en allemand, anglais, mathématiques et français

Il existe des études d'appui en allemand, en anglais, en mathématiques et en français lors de la pause de midi. Chaque semaine, des maîtres spécialisés seront à disposition des élèves qui désirent de l'aide dans les différentes disciplines afin de remédier aux difficultés scolaires.

Etude-informatique

Il est organisé des études durant lesquelles les élèves peuvent travailler sur les ordinateurs de l'école. Les jours et heures de ces études sont communiqués aux élèves en début d'année.

Cours de rattrapage

Ils sont organisés lorsqu'un raccordement est nécessité par un changement de section.

Cours facultatifs

Dans les domaines culturels, artistiques et sportifs, divers cours facultatifs sont proposés dans la perspective d'une ouverture à des activités de loisirs. Des informations plus précises seront données à la rentrée.

Ces cours sont en principe gratuits et organisés en dehors des leçons obligatoires. L'inscription engage l'élève jusqu'au terme des cours.

Cours d'appui à domicile ou en groupe

Le CO de la Veveyse travaille en proche collaboration avec les étudiants de **Coursdappuis.ch**. Il s'agit d'une structure mise au point par deux étudiants de l'Université de Fribourg. Elle procure des cours pour tous les niveaux et des ateliers de groupes afin de pallier les problèmes scolaires.

Contact: 079/ 825 84 89 ou admin@coursdappuis.ch.

Plus d'info ? www.coursdappuis.ch

Stages

Pour les élèves de 8^{ème} année de scolarité, les stages ont lieu pendant les vacances scolaires.

Pour les élèves de 9^{ème} année de scolarité, les stages sont définis en accord avec le conseiller en orientation.

9. Restaurant scolaire

Le CO offre aux élèves la possibilité de manger à midi. Des menus variés sont proposés. En raison du nombre important d'élèves qui prennent leur repas à l'école, nous sommes contraints d'organiser 2 services, l'un à 11h30 et l'autre à 12h30.

Vous avez la possibilité d'obtenir le plan des menus par l'intermédiaire de votre enfant ou du site de l'école (www.coveveyse.ch). Les parents de passage à Châtel-St-Denis sont cordialement invités à prendre le repas avec lui.

Le prix du repas est de **8 fr.**

Quelques règles à respecter :

1. L'Ecole lutte contre le gaspillage.
2. Les absents s'excusent **avant 8h30 à l'aide d'un mot écrit des parents. Seules des raisons importantes peuvent justifier l'absence à un repas.**
3. **Les enfants inscrits à l'année mangent à tous les repas.**
4. En cas d'insouciance, oubli de retirer son inscription pour le repas lors du contrôle, **il est clair que l'élève paie également son menu.**
5. Le pique-nique occasionnel ou régulier n'est pas admis.
6. Un supplément peut toujours être demandé.
7. Aucun repas n'est servi sans jeton.
8. Il y a toujours de l'eau plate à disposition gratuitement.
9. Les téléphones portables ou autres appareils informatiques sont interdits et seront confisqués en cas d'utilisation.



Après le repas, tous les élèves retournent immédiatement dans leur cour du COV où ils peuvent s'y détendre; ils y sont surveillés par un maître et ne peuvent pas quitter le périmètre scolaire sans autorisation. Après la récréation, l'étude est obligatoire. Il est entendu que des enfants non inscrits peuvent manger occasionnellement; ils sont soumis aux mêmes règles que leurs camarades.

Il est évident que les élèves qui mangent au restaurant auront un comportement correct lors des repas. En cas de manquements grossiers aux règles élémentaires d'une bonne éducation, ces élèves seront exclus temporairement ou définitivement du restaurant, les parents étant évidemment informés de cette décision.

Le responsable du restaurant scolaire ne distribue aucun médicament, ceci en accord avec les directives du médecin scolaire cantonal (lire paragraphe 11. Pharmacie ci-dessous).

10. Participation des élèves à une société d'enfants ou d'adultes

Il est indéniable que l'affiliation d'un enfant à une société peut présenter de grands avantages : occupation intelligente des loisirs, insertion progressive dans le monde des adultes, etc... Mais elle comporte aussi des inconvénients : fatigue, rentrée tardive, etc...

Les parents sont donc invités à considérer les remarques précédentes avant d'affilier leur enfant à une société.

11. Pharmacie

En accord avec les directives du médecin scolaire cantonal, le COV et son restaurant scolaire ne distribuent aucun médicament aux élèves. Une trousse de premiers secours en cas de blessure est stockée dans l'ancien et le nouveau bâtiment ainsi que dans les salles de sport.

12. Chemin menant du COV aux halles de sport et à la cantine scolaire

Durant son école au COV, votre enfant sera amené à utiliser la route appelée « Chemin de Crey-Derrey » pour se rendre à la cantine scolaire et/ou aux halles de sport.

Après consultation du Service des ponts et chaussées et du Service juridique de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), le COV ne peut être tenu responsable pour des dégâts ou accidents occasionnés lors de ces déplacements.

Citation du Service des ponts et chaussées:

« Cet itinéraire ne peut être reconnu comme particulièrement dangereux pour les piétons ».

« Le trafic journalier moyen est faible (inférieur à 500 véhicules/jour) et les vitesses relativement modérées (V85 de 45 km/h) ». (Mme Jasmine Montel-Cambou, cheffe du secteur mobilité)

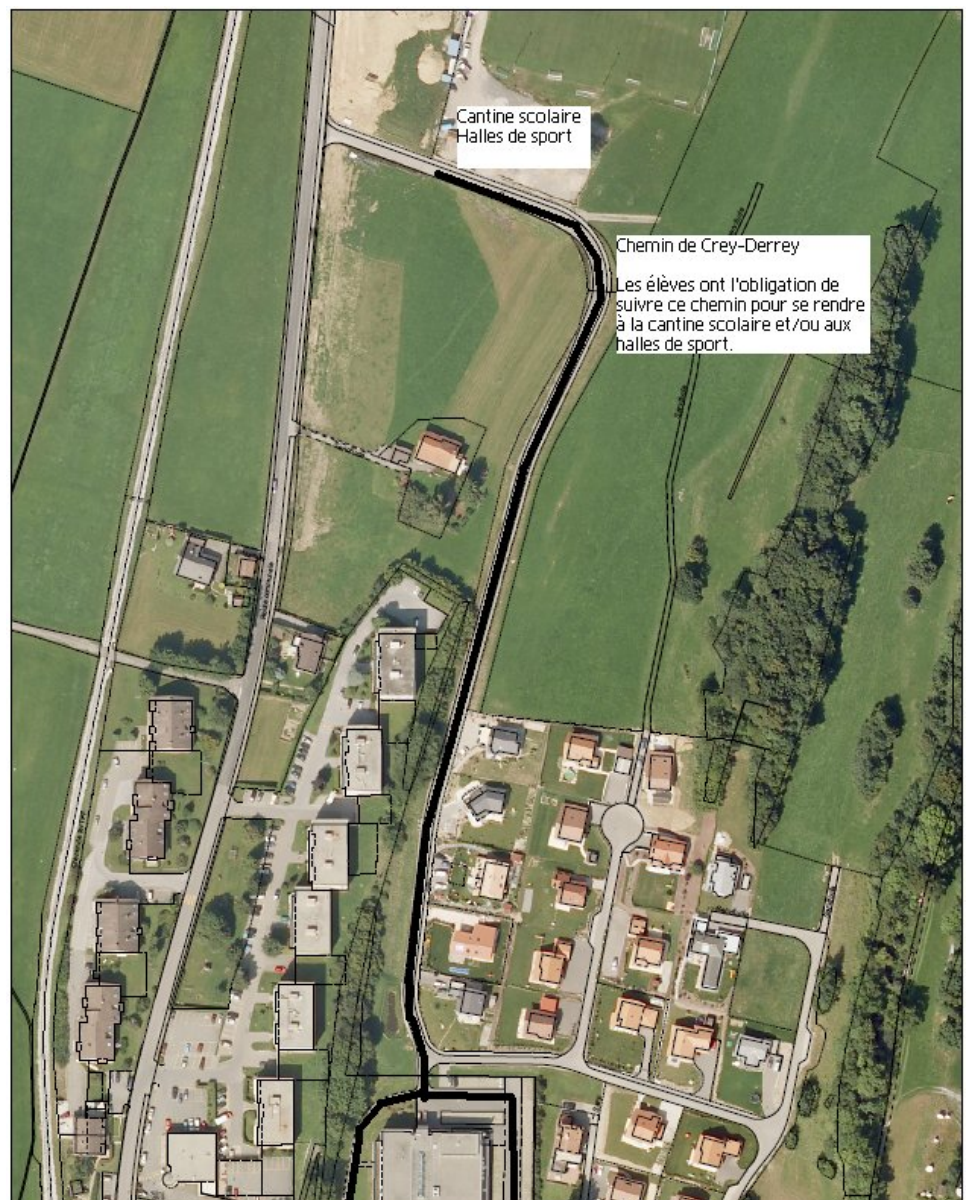
Citation du Service juridique:

« Comme il s'agit d'une infrastructure accueillant des adolescents, le site choisi devrait, selon le bon sens, être accessible sans danger particulier. Pour s'en assurer, le Service des ponts et chaussées peut être appelé à donner son avis et, le cas échéant, proposer à la commune les mesures d'aménagement nécessaires ».

« Les parents et les élèves doivent être informés sur le trajet à effectuer, sur ce qui est attendu des élèves en matière de sécurité routière et de discipline, sur le fait que le parcours n'est pas surveillé et qu'il incombera aux parents d'assumer d'éventuels dommages causés ». (Mme Sandra Galley, conseillère juridique à la DICS)

Par ce Journal d'informations, le COV rappelle aux parents et à leurs enfants que ceux-ci doivent marcher sur le trottoir et respecter les propriétés privées sises le long du Chemin de Crey-Derrey.

Le COV décline toute responsabilité en cas de problèmes lors de ces déplacements.



1er semestre :

Rentrée des élèves jeudi 25 août à 07h55
Réunion de parents des élèves de 1^{ère} année lundi 12 septembre à 20h00 à Univers@lle
Relâche d'automne du lundi 17 octobre au mardi 1 novembre y compris

Notes de mi-semestre

Immaculée Conception
Réunions de parents de 3^{ème} année
Vacances de **Noël**
Bulletin semestriel

mi-octobre

jeudi 8 décembre
lundi 28 novembre, mardi 29 novembre
du lundi 26 décembre au vendredi 6 janvier
mois de décembre

2ème semestre :

Réunion de parents de 2^{ème} année
Réunion de parents de 1^{ère} année
Semaine thématique
Relâches de **Carnaval**
Vacances de **Pâques**

lundi 23 janvier, mardi 24 janvier
lundi 30 janvier, mardi 31 janvier
du lundi 13 février au vendredi 17 février
du lundi 20 février au vendredi 24 février
! du vendredi SAINT 6 avril au vendredi 20 avril

Notes de mi-semestre

Ascension
Pentecôte
Fête-Dieu
Examens écrits du Certificat
Bulletin semestriel
Séance de **clôture**

mois de mars

jeudi 17 mai et vendredi 18 mai
lundi 28 mai
jeudi 7 juin et vendredi 8 juin
du mercredi 27 juin au lundi 2 juillet
vendredi 6 juillet
vendredi 6 juillet

Année scolaire 2012-2013**Rentrée le 23 août 2012**

14. Horaire journalier

07h55	Entrée des élèves	12h35-13h15	Etude pour les élèves du 1 ^{er} service
08h00	1 ^{ère} heure de classe	12h10-13h15	Repas-récréation pour les élèves du 2 ^{ème} service
08h45	2 ^{ème} heure de classe	13h15-13h24	Récréation pour tous
09h35	Récréation	13h24	Entrée des élèves
09h50	3 ^{ème} heure de classe	13h28	5 ^{ème} heure de classe
10h40	4 ^{ème} heure de classe	14h18	6 ^{ème} heure de classe
11h30	Fin des cours	15h08	7 ^{ème} heure de classe
11h30-12h25	Repas-récréation pour les élèves du 1 ^{er} service	15h58	Fin des cours
11h30-12h10	Etude pour les élèves du 2 ^{ème} service		

En raison de l'indisponibilité des locaux, il est possible que des cours aient lieu de 11h35 à 12h25 ou de 12h25 à 13h15. Dans ce cas de figure, les élèves doivent manger au restaurant scolaire.

15. Plan des transports

La Verrerie - Châtel

La Verrerie	7h28	11h52	13h05	16h29
Semsaes	7h30	11h49	13h07	16h26
Châtel-St-Denis	7h42	11h43	13h18	16h19

Haute - Veveyse

Le Crêt	7h12			16h36	<i>Bus PTT</i>
Grattavache	7h17			16h32	
La Verrerie	7h20			16h30	

Basse - Veveyse

Châtel-St-Denis	7h42	11h42	13h16	16h16	1605 (Croix de Nerveaux)
Au Moulin	7h37	11h43	13h12	16h17	
Remaufens	7h36	11h44	13h11	16h18	
Tatroz	7h35	11h45	13h10	16h19	
Bossonnens	7h34	11h47	13h09	16h21	
Palézieux	7h30	11h55	13h05	16h28	
Bossonnens	7h28	11h57	13h02	16h29	<i>Bus VMCV</i>
Attalens	7h22	12h01	12h57	16h34	
Palézieux	7h28	12h03	12h56		
Granges	7h22	12h07	12h50	16h22	



Vallée du Flon

Palézieux	7h27			16h30
Pont	7h11			16h44
Porsel	7h09			16h46
Bouloz	7h06			16h48

Châtel-St-Denis - Les Paccots

Châtel-St-Denis	7h43	11h43	13h15	16h15
Les Paccots	7h30	11h53	13h02	16h25
Les Rosalys	7h28	11h59	12h59	16h31

Besencens - Fiaugères - St-Martin - Châtel-St-Denis

Besencens Ecole	7h10			16h35
Fiaugères	7h16			16h30
St-Martin	7h21			16h24
Le Jordil	7h24			16h20
Châtel-St-Denis	7h35			16h10

La Frasse - Châtel-St-Denis

La Frasse	7h22	11h53	12h47	16h32
Prayoud Ecole	7h30	11h45	12h55	16h24
COV	7h42	11h33	13h07	16h12
Châtel-St-Denis	7h45	11h30	13h10	16h04



Les transports scolaires sont à la charge des communes. D'entente avec les TPF, **les abonnements seront remis aux élèves, par le CO, le premier jour de la rentrée scolaire.**



**Aux parents des élèves des cycles d'orientation
fribourgeois.**

Comportement dans les transports publics :

Madame, Monsieur,
Chers parents,

A fin août 2011, votre fils/fille entrera ou continuera ses études aux Cycles d'Orientation. Il/elle sera appelé-e régulièrement ou occasionnellement à utiliser les transports publics pour se déplacer. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue sur nos courses et sachez que de notre côté nous mettrons tout en œuvre pour que celles-ci se déroulent en toute sécurité.

Hélas, ces dernières années, nous avons enregistré une recrudescence de cas de mauvais comportements d'élèves, de dégradations au matériel et de mise en danger des autres usagers. Nous savons tous que cela ne concerne qu'une minorité d'élèves, mais le fait demeure et il est préoccupant. Cette situation ne peut être acceptée.

Afin d'y remédier, nous nous permettons de rappeler ci-après les règles essentielles de comportement que chaque élève devrait mettre en pratique lorsqu'il utilise les transports publics de manière à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, à respecter le conducteur, les voyageurs, les véhicules et les bâtiments publics.

Par ces quelques mots, nous souhaitons attirer votre attention et celle de votre enfant sur ces problèmes de transports. Ce devrait être l'occasion d'en parler avec lui en rappelant les dangers d'un mauvais comportement et les règles élémentaires de bonne conduite dans un lieu public.

Nous sommes certains que vous comprendrez en tant que parents que notre seul objectif est de garantir un déplacement dans de bonnes conditions de vos enfants et de l'ensemble de la clientèle utilisant les transports publics. Nous sommes convaincus que vous parviendrez à attirer l'attention de votre enfant sur les risques encourus en cas de comportement inadapté pendant ses déplacements en train ou en bus.

Il est indispensable qu'une étroite collaboration s'instaure entre tous les partenaires (parents, école, transporteurs) pour que les jeunes usagers des transports publics sentent la volonté commune de trouver une solution à ces problèmes.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et de votre précieuse collaboration et vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers parents, à l'assurance de notre parfaite considération.

Transports publics fribourgeois

Annexe: règlement de comportement et suivi des cas délictueux

1. Aux abords des arrêts et quais d'embarquement

- Arrive à l'heure pour prendre ton bus/train car le conducteur ne peut pas toujours attendre (respect de l'horaire, correspondances, etc.).
- Ne t'assieds pas sur le trottoir ou le quai d'embarquement et ne t'amuse pas à te retirer au dernier moment (risque d'accident accru et stress pour les conducteurs).
- Ne bouscule pas tes camarades car ils pourraient tomber sur la chaussée/les voies au moment du passage du bus/train.
- Ne laisse pas traîner au sol ton sac ou ton cartable (risque de chute).
- Attends l'arrêt complet du bus/train avant de commander l'ouverture des portes.
- Si la porte du bus/train est déjà fermée et verrouillée, ne tape pas contre le véhicule et ne le poursuis pas lorsqu'il démarre, éloigne-toi d'abord de la route/du quai.

2. La montée dans un bus/train

- Même si la porte est déjà ouverte et que le bus est équipé à l'extérieur de boutons de commande d'ouverture des portes, appuie à nouveau sur ce bouton pour éviter que les portes ne se referme sur toi.
- Laisse d'abord sortir les personnes qui quittent le bus/train.
- En entrant par la porte avant du bus, présente spontanément ton titre de transport au conducteur en lui disant simplement « bonjour » (cela crée une ambiance conviviale).
- Dégage au mieux les portes et le couloir central pour permettre une circulation optimale des voyageurs.

3. A l'intérieur du véhicule

- Cède ta place assise aux personnes adultes.
- Tiens-toi aux barres ou aux poignées si tu voyages debout.
- Ne stationne pas sur les marches; tu peux gêner le passage d'autres voyageurs; tu risques de te faire coincer par les portes, de te blesser et de bloquer le fonctionnement des portes (le bus ne démarre plus).
- Ne t'amuse pas avec la poignée de secours; tu provoquerais un freinage d'urgence et l'ouverture des portes avec tout ce que cela implique comme risque pour les passagers.
- Respecte l'interdiction de fumer.
- Respecte les autres usagers et le matériel (pas de graffitis, de sièges lacérés, de pieds sur les sièges, de gomme, de mousse découpée).
- Ne chahute pas.
- Utilise les poubelles.
- Ne prends pas la place dans le compartiment 1ère classe des trains qui est réservé aux personnes qui ont un titre de transport spécial.

Il faut que le bus/train devienne un espace convivial et sympathique en passant par le respect de chacun. Il ne faut pas oublier que c'est un espace public où chacun a le droit de se sentir à l'aise et en sécurité.

4. A la sortie du bus/train

- Bien avant l'arrêt où tu veux descendre, presse le bouton « Demande d'arrêt ».
- Reste assis ou tiens-toi aux barres ou aux poignées jusqu'à l'arrêt du véhicule.
- Ne bouscule pas les autres usagers.

5. Précautions pour traverser la route ou les voies

- Ne traverse jamais la chaussée devant le bus sauf s'il y a un passage pour piétons.
- Utilise toujours les passages piétons prévus à cet effet.
- Ne traverse qu'après t'être assuré que la chaussée est libre.
- Évite de marcher, de jouer, de séjourner sur la chaussée, sur une voie ou un arrêt de bus ou le long des voies.

Suivi des cas de comportement délictueux

Si les règles du jeu ne sont pas respectées, le personnel (conducteurs, chefs de gare, contrôleurs) est habilité à intervenir. Les sanctions peuvent aller de la simple réprimande au dépôt de plainte en passant par le retrait de l'abonnement.

Dans le cas d'agression, de déprédations, d'actes de vandalisme, les personnes fautives seront immédiatement dénoncées aux autorités compétentes et plainte sera déposée. Il en sera de même pour les cas où les auteurs de tels actes ne seraient pas connus. Il s'en suivra alors une enquête menée par la Police. Lorsqu'une plainte est déposée, les coupables feront l'objet d'un jugement pénal et peuvent être condamnés à l'amende et/ou à la détention. Dans tous les cas, avec ou sans plainte, l'entreprise émettra ses prétentions civiles pour les dommages causés.

Dans les cas de peu d'importance et de retrait d'abonnement, sans qu'il y ait dommage à la propriété, une lettre de mise en garde vous sera adressée. Un double de cette dernière devra nous être retourné muni de votre signature et de celle de votre enfant.

De plus, pour tous les cas qui nous seront signalés, le Directeur du CO en sera immédiatement informé.

Présentation de l'abonnement annuel/mensuel

Après l'introduction d'un nouveau système de contrôle sur le réseau TPF, les dispositions suivantes sont à respecter, afin d'éviter tout problème lors du contrôle :

- Tous les élèves des écoles secondaires et primaires munis d'un abonnement annuel ou mensuel, doivent le présenter à tout agent ou chauffeur de bus chargés du contrôle des titres de transport.
- L'élève qui ne peut présenter un titre de transport valable doit s'acquitter d'un supplément.

En cas de perte de l'abonnement annuel durant l'année scolaire, un duplicata doit être demandé à la gare de Châtel-St-Denis, moyennant fr. 20.– de frais.

17. Cyclomoteurs

Pour diverses raisons et surtout par souci de **sécurité**, le Comité de surveillance demande à tous les élèves de venir à l'école avec les moyens de transports publics.

Une dérogation pour l'utilisation d'un cyclomoteur ne peut être accordée qu'aux enfants de Châtel, Prayoud et Reaufens habitant à **plus de 1.4 km de l'école**, respectivement de la gare et qui ne peuvent pas bénéficier d'un transport scolaire. **Cette demande écrite doit nous parvenir jusqu'à fin septembre.**

18. Informations diverses

A qui adresser vos questions?

- **Au maître de classe**
Il a le contact le plus fréquent avec votre enfant.
- **Au professeur de branche**
Dans le domaine de son enseignement, il peut apporter des informations précises.
- **Au conseiller en orientation**
Il répond aux questions d'informations ou d'orientation scolaire et professionnelle.
- **Aux adjoints de direction**
Ils sont un précieux soutien dans l'encadrement des élèves.
- **Au directeur**
Il est à la disposition des parents pour discuter de problèmes qu'ils souhaitent lui soumettre.
- **Au maître HS (hygiène et santé)**
Il est à votre service pour toutes les questions concernant la prévention.
- **Aux médiateurs scolaires**
Il existe dans les CO des médiateurs. Ces animateurs sont à la disposition des personnes qui souhaitent trouver une bonne porte en cas de difficultés.



Assurances

Les assurances maladies et accidents sont prises en charge par les parents. Une assurance responsabilité civile peut éviter bien des surprises désagréables; toutefois, elle n'est pas obligatoire. Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils provoquent, volontairement ou par inadvertance. Les frais inhérents incombent aux parents. **Dans ce domaine, l'Ecole n'assume aucune responsabilité.**

Permis de conduire

Les élèves qui ont l'âge requis peuvent préparer, puis passer l'examen au CO pour l'obtention du permis de conduire un cyclomoteur.

19. Diffusion de photographies d'enseignants sur Internet

Il est interdit de faire des photographies d'enseignants et de les diffuser sur Internet sans leur accord. De même, il est interdit d'échanger des photographies d'enseignants sur des téléphones portables ou autres supports numériques. En cas de non observation de ces dispositions, des suites pénales peuvent être activées.

Ces mêmes directives sont applicables aux enregistrements audio effectués sans l'accord des enseignants.

Chewing-gum

Les chewing-gum sont interdits dans le périmètre de l'école. L'existence de sols en moquette dans certains locaux comme aussi la tentation d'en coller un peu partout rend cette disposition impérative. Toute infraction à cette règle fera l'objet d'une **amende de 2 frs**.

Habillement au Cycle d'Orientation de la Veveyse

Dans les salles de classe, les élèves chaussent des pantoufles d'intérieur. **La tenue vestimentaire** de l'élève ne doit pas causer de problèmes particuliers et doit être **adaptée au milieu scolaire**. L'école compte sur le **bon sens de chacun**. Les quelques exemples suivants illustrent cette idée de bon sens : les habits trop courts (en-dessus des genoux), les nombrils visibles, les décolletés et les habits dévoilant les sous-vêtements sont interdits.

Objets perdus

Les objets perdus sont réclamés au secrétariat ou auprès des adjoints à la récréation du matin. Nous prions instamment les parents de ne pas autoriser leur enfant à porter sur lui des objets de valeur pendant le temps scolaire; de plus les porte-monnaie ne devraient contenir que des **sommes modestes**. L'élève est vivement invité à **ne pas laisser son porte-monnaie dans les vestiaires** mais bien de **le garder constamment sur lui**. Les pertes sont assez fréquentes et, quelquefois, des **vols** nous sont signalés.

Informatique

Le CO met à la disposition des élèves un parc informatique. Il est cependant évident qu'un enfant disposant d'un ordinateur chez lui pourra s'organiser plus aisément dans son travail et s'entraîner davantage. Une charte informatique est en vigueur, les élèves et les parents en prennent connaissance. Nous invitons chaque utilisateur à respecter scrupuleusement les modalités de la charte.

Cadeaux, sortie, souper de classe

En raison du caractère ambigu de certaines générosités, les élèves sont invités à ne pas offrir de cadeaux aux maîtres, notamment à Noël.

Le CO n'engage pas sa responsabilité, ni celle des maîtres, lors des soupers de classe ou d'autres rencontres organisées par les élèves.

Pause de midi

Les élèves qui ne peuvent manger à leur domicile ou chez des parents n'ont pas l'autorisation de dîner dans des établissements publics. En effet, la loi sur les établissements publics interdit aux mineurs de moins de 15 ans de fréquenter de tels établissements. D'autre part, l'Ecole se doit d'assumer sa responsabilité envers les parents au sujet de la surveillance des élèves lors de la pause de midi. Le restaurant du CO de la Veveyse a été créé afin de remédier à cette situation. En cas de comportement anormal durant le repas de midi, l'élève perturbateur sera exclu du repas et de l'étude qui lui est associée.

Fumée

Conformément à l'article 5.5 du règlement du CO de la Veveyse, nous rappelons aux parents que la fumée est interdite dans le périmètre du CO, sur les chemins de l'Ecole, de la halle triple et du restaurant scolaire. Tout élève qui n'observe pas cette règle sera puni.

Salles de classe et salles spéciales

Les salles de classe et les salles spéciales sont équipées de mobilier, de matériel et d'outil informatique en parfait état. Les dégâts éventuels, causés par négligence, seront facturés aux responsables de ces actes.

Embrassades et comportements amoureux

Le COV est un lieu d'enseignement et d'éducation. Nous demandons à nos élèves de respecter leur intimité et celle de leurs camarades. Nous sanctionnerons les élèves qui s'embrassent ou qui s'enlacent dans la cour ou dans les bâtiments.

Objets indésirables

S'il arrive que des élèves prennent à l'école des objets n'ayant aucun rapport avec l'activité scolaire et de nature à perturber les cours ou à provoquer des accidents, il appartiendra à l'Ecole de confisquer les dits objets. C'est le cas, par exemple des **MP3, des appareils photos ou autres appareils électroniques, des couteaux, des patins et planches à roulettes, des chaussures avec roulette intégrée, des trottinettes, des jeux électroniques ou des montres déclenchant des signaux acoustiques.**

Les téléphones portables doivent rester éteints dans les sacs. L'utilisation des téléphones portables est interdite dans le périmètre de l'école de 7h45 à 16h15. En cas de non respect de cette consigne, le corps enseignant confisquera ce matériel indésirable pour une période d'un mois. Aucun appareil ne sera restitué lors de ce laps de temps, même à titre provisoire !

Le risque de vol n'est pas négligeable. Il est donc **déconseillé de venir à l'école** avec un portable. Les élèves, qui prendraient tout de même ce risque en assumant les conséquences. En effet, l'Ecole n'intervient pas dans ce genre de situation et aucune enquête n'est effectuée.

Tipp-Ex liquide et colle liquide

Ces deux produits sont interdits dans le cadre de l'Ecole. De nombreux incidents nous forcent à prendre cette décision afin de préserver l'état des locaux.

Téléphone gratuit à disposition

L'utilisation des téléphones portables étant interdite dans le périmètre scolaire, **un téléphone fixe est librement et gratuitement utilisable** par les élèves. Celui-ci est disponible en tout temps à la salle des maîtres de l'ancien et du nouveau bâtiment. Si des parents doivent contacter leur enfant, ils téléphonent au secrétariat qui transmettra rapidement l'information à la personne concernée.

Changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de situation familiale

Les parents sont priés de signaler ces changements au secrétariat.

Secrétariat

Le secrétariat est ouvert tous les jours de **07h30 à 11h15 et de 13h30 à 17h00** (sauf vendredi 16h30).

Absences

Les parents ont **l'obligation d'excuser, uniquement par téléphone**, l'absence de leur enfant, le matin de **7h15 à 8h** au numéro **021/ 948 81 21**. En cas d'absence non annoncée, la Direction du COV prendra les mesures nécessaires.

Un certificat médical est exigé dès le 5^{ème} jour d'absence. Les parents sont tenus de veiller à ce que leur enfant ne reste pas endormi. Les récidivistes se verront infliger une sanction.

Ces dispositions ont été adoptées par le Comité d'école lors de la séance du **15 mai 2008**.

21. Carte de photocopie

Les élèves et les parents qui le désirent peuvent se procurer une carte de photocopie (au prix de 3 frs) au secrétariat. En plus de l'achat de la carte, les photocopies sont facturées au prix de 10 centimes par impression.

22. Frais scolaires

Au cours de l'année, une facture est adressée aux parents concernant le matériel scolaire distribué, les activités culturelles, les travaux manuels, l'économie familiale etc... Cette facture sera fractionnée en 2 échéances.

Les montants seront encaissés par les maîtres de classe. Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des frais scolaires selon que votre enfant se trouve en 1^{ère}, en 2^{ème} ou en 3^{ème} année du CO.

1^{ère} ANNEE

Matériel distribué (feuilles, cahiers, etc)	40.00
ACT	30.00
ACM	20.00
	90.00

2^{ème} ANNEE

	2^{ème} PGL	2^{ème} PGA et G+	2^{ème} G	2^{ème} EB	Classe dévelop
Matériel distribué (feuilles, cahiers, etc)	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00
ACM 1/2 année		50.00	50.00	50.00	50.00
	36.00	86.00	86.00	86.00	86.00

3^{ème} ANNEE

	3^{ème} PG	3^{ème} G	3^{ème} EB
Matériel distribué (feuilles, cahiers, etc)	36.00	36.00	36.00
EF 1 année	280.00	280.00	280.00
	316.00	316.00	316.00

L'encaissement des frais scolaires se fera, par le biais du maître de classe, à fin septembre et à fin novembre pour les montants les plus conséquents.

FRAIS ANNEXES POSSIBLES : calculatrice, lecture suivie, sortie de classe.

Demande de congé

Les parents sont priés de respecter **le calendrier scolaire dans la planification de leurs vacances**, aucune autorisation ne sera délivrée sur le temps de classe.

Pour l'octroi de congés spéciaux, les parents en font la demande écrite à la direction avant de prendre leurs dispositions. **La demande doit être formulée 10 jours avant la date désirée.**

Ces dispositions ont été adoptées par le Comité d'école lors de la séance du **15 mai 2008**.

Message de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

En date du 27 avril 2010, Mme Isabelle Chassot, conseillère d'Etat et directrice de la DICS écrit aux responsables d'établissement le message suivant:

« 1. Demande de congés destinés à prolonger les vacances.

... Le congé spécial a été prévu essentiellement pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance (par exemple événements familiaux d'une grande importance, fêtes religieuses importantes, deuils). La pratique et la jurisprudence ont clairement établi que les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire, ni à un autre moment de l'année. Les demandes de congé motivées par une prolongation des vacances doivent clairement être rejetées, même lorsque le billet d'avion a déjà été acheté....

... En raison du fait que les élèves bénéficient durant l'année scolaire de 14 semaines de congé, les voyages, les loisirs ou tout autre motif de convenance personnelle peuvent être aisément planifiés durant ces périodes, largement connues à l'avance... »

Sport Facultatif

En plus des cours, chaque élève a la possibilité de participer au sport facultatif. Une fois inscrit, l'élève doit fournir une excuse pour en être dispensé. Les inscriptions et les contacts se font par l'intermédiaire d'educanet2.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site de l'école, rubrique sport facultatif

Equipement pour les cours de sport

Durant les 2 premiers et 2 derniers mois de l'année, les cours d'éducation physique ont régulièrement lieu à l'extérieur ; c'est pourquoi nous demandons à chacun d'avoir une tenue adaptée aux conditions météorologiques :

- Pour la salle : **chaussures lisses, propres, sans profils et qui ne marquent pas.**
(semelles « no marking »)
- Pour l'extérieur : **chaussures avec profils, training.**

En cas d'oubli, nous prêtons un équipement et nous percevons une « amende » de 2 frs. Les affaires oubliées après les cours sont conservées jusqu'aux prochaines vacances. Passé ce laps de temps, elles sont données à une œuvre caritative.

Douche

La douche fait partie du cours de sport et elle est obligatoire. Quelques minutes sont prévues à cet effet à la fin du cours. En cas d'allergie ou de problème particulier, une dispense peut être accordée sur présentation d'un mot signé des parents.

Maladie, blessure

En cas de problème physique, l'élève **présente une dispense écrite et signée des parents dans l'agenda au début du cours.** Si cette absence doit durer plus d'une semaine, nous demandons un certificat médical.

Equipement pour la natation

Les cours de natation sont mixtes en 1^{ère} et en 2^{ème} année du CO. Il n'y aura pas de natation en 3^{ème} année. L'équipement exigé est :

- pour les garçons : **slip ou short de bain moulant (sans poche)**
- pour les filles : **maillot de bain une pièce, pas de bikini.**

Nous vous recommandons de porter des lunettes de natation selon le thème enseigné.

Pensez également à prendre un sac en plastique pour y ranger le linge et le maillot de bain mouillés.

Les élèves aux cheveux longs les attachent avec un élastique ou portent un bonnet. Les bonnets en matière plastique gardent les cheveux au sec, ce qui est appréciable en hiver.

Indisposition

Toute fille indisposée présente un mot d'excuse signé par ses parents. Elle est dispensée d'aller dans l'eau mais participe au cours : elle devra donc avoir ses affaires de natation afin de pouvoir entrer dans l'enceinte de la piscine. En cas d'abus ou d'absences trop fréquentes, l'élève est convoquée à une ou plusieurs séances de rattrapage. Les notes de fair-play et de natation sont également adaptées !

Vol

Il arrive parfois que des vols soient commis dans les vestiaires, il est donc recommandé de ne pas prendre d'objets de valeur lors des cours de sport ou de natation. Les vestiaires de la halle de sport sont fermés à clé durant les cours. Nous vous conseillons également de vous équiper d'un petit cadenas afin de sécuriser le casier du vestiaire de la piscine.

Déplacements

Que ce soit avant ou après les cours de sport ou de natation, les élèves se déplacent sans s'attarder d'un bâtiment à un autre (6 à 8 minutes selon le bâtiment). Le temps accordé est suffisant pour qu'ils soient ponctuels.

25. Excursion d'automne

Dans le cadre des activités sportives, la Direction du CO organise au cours de l'automne une excursion pédestre pour toutes les classes.

Au jour choisi, les élèves rejoindront le CO avec un pique-nique, des souliers de marche et des vêtements adéquats.

Trois itinéraires ont été choisis :

Les Joncs - Col de Lys - Albeuve

(3ème année)

Rathvel - région du Niremout - Vuadens

(2ème année)

Parking du chalet des Pueys - Col de Villars - Plan Francey - Pringy

(1ère année)

Cette journée sportive compte comme jour de classe. Le CO prend à sa charge tous les frais de transport.

Cette excursion permettra à nos jeunes de mieux connaître notre région et de développer avec leur maître de classe une relation différente de celle qui s'établit habituellement dans les cours.

Les élèves dispensés se voient proposer un programme spécial au CO (science - TM - piscine...).

Les élèves, au cours de cette journée, sont placés sous la responsabilité du maître de classe. Les horaires de rentrées restent inchangés.





Chers futurs comédiens, chères futures comédiennes,

L'aventure des « Pas Perdus » est un lointain souvenir et la troupe 2010-2012 a pris la place de l'ancienne troupe pour une nouvelle ère encore plus magique !

Au mois de juin 2012, nous jouerons « **Le Songe d'une nuit d'été** » de William Shakespeare !
Un nouveau rêve va se réaliser...

La troupe, donc, est déjà constituée !

Amis du théâtre, Comédiennes, Comédiens,
Si vous désirez faire du théâtre au Cycle d'Orientation de la Veveyse et bien il faudra vous inscrire l'année prochaine !

Par contre, pour vous faire une idée de ce qu'ÉCOLisée fait, supportez avec ferveur le projet de la troupe 2011-2012 !

Au plaisir de vous rencontrer et de partager avec vous notre passion en 2012,

Renée et Stéphane Simonet

*«Debout, en rangs serrés,
les livres veillent à la pérennité du Monde.
Ouverts ou fermés,
Ils sont la clé de l'ouverture au Monde.
Silencieux, les livres ne font jamais silence :
Ils parlent sans arrêt et de l'Homme et du Monde. »*

Marie-Claire Dewarrat

La Bibliothèque vous souhaite plein succès dans vos études ; durant les trois ans que vous allez passer au CO de la Veveyse, vous aurez la possibilité de découvrir les nombreux ouvrages que nous mettons à votre disposition. Nous comptons sur votre intérêt, sur votre collaboration et sur votre sens des responsabilités pour que vous puissiez utiliser la bibliothèque dans les meilleures conditions.

HEURES D'OUVERTURE

Mardi	08h30 - 11h30 14h00 - 17h00
Mercredi	08h30 - 11h30 14h00 - 21h00
Jeudi	14h00 - 17h00
Vendredi	13h00 - 16h00
Samedi	08h30 - 11h30

Heures d'ouverture pendant les vacances scolaires

Mercredi	14h00 - 21h00
Samedi	08h30 - 11h30

DUREE DU PRET

Les livres vous sont prêtés pour **un mois**. Soyez attentifs à la date de restitution des ouvrages !

COMPORTEMENT

Une bibliothèque est un lieu où l'on respecte le silence. Le livre est une chose fragile et chère; prenez-en soin comme s'il s'agissait d'un cadeau qu'il faudra offrir encore dix, vingt, cent fois à un autre lecteur. Le remboursement de tout livre détérioré ou perdu sera exigé.

Les collaboratrices de la bibliothèque



Envisage
Aumônerie du CO de la Veveyse

c'est

Une équipe

Marius Stulz
076 394 77 19
marius.stulz@bluewin.ch

Thierry Thabuis

Nadia Ruffieux

Hanspeter Birbaum

Adrian Dufour

Françoise Dorier

Un local

Au sous-sol de l'ancien bâtiment pour te permettre de vivre des rencontres, des animations durant la période de midi

Un temps

Chaque vendredi les « renc'aum » et les autres jours, une à deux animations par semaine selon le programme.

**« Renc'aum »
tous les vendredis**

Accueil - activités libres - jeux - films - lecture - photos

Durant la semaine,
*les dates des rencontres
sont déterminées avec les
participants concernés.*

Théâtre interactif - Méditation -
- interview - rencontre de
témoins - célébrer l'Avent -
Madep - célébrer Noël et Pâques
- forum de discussion - soupe
de carême - prière - retraite -
icône - confirmation - défi
lecture - animation en classe -
groupes de réflexion...

**Accompagnement
individuel**



*Un espace et un temps où
tout peut être dit et entendu*

POUR LES ELEVES :

Favoriser l'estime de soi. Aider à prendre des décisions.
Contribuer à combattre le stress, la déprime.
Utiliser les ressources individuelles.
Gérer les conflits et les difficultés de communication.

POUR LES PARENTS :

Miser sur les compétences de l'adolescent.
Etre vigilant, sans transmettre un sentiment de peur face aux problèmes de notre société. Maintenir la communication. Réfléchir sur les situations que rencontrent les adolescents. Développer des stratégies et des attitudes adéquates.

POUR LES MAITRES :

Ecouter et partager les situations difficiles, personnelles ou professionnelles.
Contribuer à un environnement favorable, au bien-être et à la santé des élèves.

POUR TOUS :

Se documenter.
Redonner du sens aux petites choses, telles que dire bonjour, tenir la porte au suivant, sourire...

LA MEDIATION :

POUR S'EXPRIMER,
POUR ÊTRE ECOUTÉ,

DANS LA CONFIDENTIALITÉ

Anne-Claude Genoud-Perroud
Médiatrice scolaire
Chemin de la Râ 21
1618 Châtel-St-Denis
Tel. prof. : 021/ 948 81 21
Tel. privé : 021/ 948 95 86
Tel. mobile : 079/ 547 48 85
e-mail : anneclaude.genoud@fr.educanet2.ch

Muriel Jenzer
Médiatrice scolaire
Ried 57
1716 Oberschrot
Tél. prof. : 021/ 948 81 21
Tél. privé : 079/ 359 54 17
Tél. mobile : 079/ 359 54 17
e-mail : muriel.jenzer@fr.educanet2.ch

Etienne Tâche
Médiateur scolaire
Rte de Fruence 18
1618 Châtel-St-Denis
Tél. prof. : 021/ 948 81 21
Tél. privé : 021/ 948 87 06
Tél. mobile : 076/ 425 87 06
e-mail : etienne.tache@fr.educanet2.ch

30. Service des Bourses de la Veveyse

Le Service des Bourses de la Veveyse est une association affiliée à pro juventute, dont le but est d'apporter une aide aux jeunes du district pour leur formation professionnelle.

Le Service des Bourses de la Veveyse (SBV) octroie, en principe, une bourse en complément d'une bourse versée par le Service des Subsidés de Formation (SSF) du canton de Fribourg (www.fr.ch/ssf). Cependant, dans des cas exceptionnels, le SBV peut décider de soutenir à bien plaisir une personne ne recevant pas de bourse cantonale.



Une bourse complémentaire ne peut être octroyée que si le demandeur a achevé sa scolarité obligatoire et qu'il s'agit d'une première formation professionnelle commencée avant sa 25^e année (une deuxième formation ne peut être soutenue par une bourse que dans des circonstances exceptionnelles). Des études à l'étranger ne peuvent être soutenues par une bourse complémentaire que s'il n'existe aucune formation équivalente en Suisse. Aucune bourse n'est octroyée rétroactivement.

Les formulaires de demande de bourse sont disponibles sur le site :

www.co-veveyse.ch/sbv

Le délai pour déposer les demandes est fixé au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Pour toute question, pour des renseignements complémentaires ou pour le renvoi des demandes, s'adresser à

Pierre Vial
rte de la Colline 138
1624 Progens

pierre.vial@fr.educanet2.ch

026 918 67 42

31. Aide financière ponctuelle

Pour les familles dont la situation financière serait momentanément précaire, une aide ponctuelle au paiement des jetons de repas, des activités culturelles ou du matériel scolaire pourrait être accordée par la Fondation de la Veveyse pour l'aide familiale.

La demande peut être présentée en tout temps au service de médiation, à l'aumônerie ou à la direction de l'école, tous trois aptes à en juger le bien-fondé. La confidentialité de la démarche est assurée.

32. Atelier jeunesse de la Veveyse

L'Atelier Jeunesse est un lieu de loisirs, de rencontres et d'échanges pour tous les jeunes fréquentant le CO de la Veveyse.

Il est ouvert en présence de deux animatrices socioculturelles, assistées de monitrices/teurs.

Il se trouve à la Place d'Armes 5 à Châtel-St-Denis, sous l'Office du Tourisme.

Les horaires

En période scolaire :

Mercredi 16h -18h30

Vendredi 16h - 22h

1^{er} et 4^e samedi 18h00 - 22h00

2^e et 3^e samedi 14h00 - 18h00

Vacances ou week-end : Journées, soirées, week-end, camp selon les projets des jeunes

Les espaces

Accueil libre

Le local est ouvert, avec des jeux à disposition, des informations, une présence adulte, et des règles de vie en groupe

Projets

Les jeunes amènent leurs projets (soirées, fêtes, week-end, camp, activité spéciale), les organisent et les réalisent accompagnés par les animatrices

Ateliers de découverte, de création et d'expression, dans la nature ou en cuisine...

Créatifs

Oxygène

Sorties de l'Atelier, loisirs à l'extérieur, proposées par les jeunes ou par nous, environ 1x par trimestre

Ecoute, entretien, lettres, mini-jobs, démarche personnelle

Ado-ren'fort

Un engagement des jeunes à respecter le règlement du lieu et à soutenir l'association est obligatoire par l'acquisition d'une carte d'accès qui coûte Fr. 10.- pour une année scolaire.

L'Atelier Jeunesse ouvre durant les vacances scolaires et les jours fériés. CAMP D'ÉTÉ : la première semaine des vacances. Programme spécial sur le panneau du local, le répondeur au

079 409 87 57 ou sur le site : www.atelier-jeunesse.ch.

SERVICES AUXILIAIRES SCOLAIRES

GLANE – VEVEYSE

Logopédie
Psychologie
PsychomotricitéDes services "ouverts"

Les services auxiliaires scolaires sont destinés aux élèves des classes enfantines, primaires et du CO. Ils sont gratuits pour les demandes qui sont approuvées par l'inspecteur scolaire ou le directeur du CO. Les spécialistes n'interviennent que sur demande des enseignants et/ou des parents et n'examinent un élève qu'avec l'accord de ces derniers.

Les interventions se font autant que possible dans un esprit de collaboration et d'échange entre les différentes personnes concernées (élève, famille, professionnels).

Une équipe pluridisciplinaire !

Service de Psychologie

Le psychologue scolaire analyse les situations problématiques de l'élève en intégrant dans sa démarche le contexte scolaire, social et familial. Suite à cette analyse, il peut proposer différents types d'interventions.

Les problèmes abordés sont multiples. Ils sont notamment liés à des difficultés d'apprentissage, des problèmes de concentration, à la perte de motivation, à des problèmes de comportement, à la timidité ou à la "déprime" ...

Contact :	Pascale Greber	021/948.84.36	pascale.greber@fr.educanet2.ch	Chemin de l'Eglise 12 1618 Châtel-St-Denis
	Raphaël de la Jara	021/948.84.36	raphael.delajara@fr.educanet2.ch	
	Cécile Dubey	021/948.85.66	cecile.dubey@fr.educanet2.ch	

Service de Logopédie

Les logopédistes apportent une aide spécifique en cas de trouble de la communication et du langage oral et/ou écrit.

Les problématiques habituellement rencontrées auprès des élèves scolarisés au CO peuvent être les suivantes :

- difficultés dans l'utilisation du langage écrit (lecture, orthographe, production écrite)

- difficultés d'expression orale (bégaiement, articulation, ...)

Contact :	Pascale Defleur	021/948.84.41	pascale.defleur@fr.educanet2.ch	Chemin de l'Eglise 12 1618 Châtel-St-Denis
	Maude Perroud	021/948.84.33	maude.perroud@fr.educanet2.ch	

Service de Psychomotricité

La psychomotricité est une approche globale, s'intéressant à la personnalité toute entière et pas seulement à la motricité de l'individu.

Sont abordées les difficultés :

- de réalisation motrice (globale, fine, graphisme)

- de régulation tonique (raideur, crispation, mollesse)

- de conscience du corps

- d'organisation dans l'espace et le temps

- de comportement (peine à entrer en relation, à prendre sa place, s'affirmer, manque de confiance en soi)

Contact :	Catherine Stefan	021/948.88.03	catherine.stefan@fr.educanet2.ch	Institut St-François de Sales 1618 Châtel-St-Denis
	Lea Gutzwiller		lea.gutzwiller@fr.educanet2.ch	